



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Province de Québec

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge tenue le jeudi 18 septembre 2025 et se déroulant à la salle du Conseil municipal située au 257 route 117 à Lac-Saguay.

Sont présents et formant quorum:

- M. Michel Chouinard, maire de la Municipalité de Lac-Saguay et président de la RSSIVR
- M. Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge
- M. Benoit Thibeault, conseiller de la Municipalité de La Macaza et maire suppléant (remplace M. Yves Bélanger)

Sont également présents:

- M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
- Mme. Joanne De Zwart, technicienne comptable de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
- M. Claude Paradis, conseiller de la Ville de Rivière-Rouge

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge est ouverte à 9h17.

2025-09-18/303

2 - ADOPTION ORDRE DU JOUR

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du Budget 2026;
4. Adoption de la demande de reconnaissance à titre de gestionnaire de formation de l'ENPQ;
5. Adoption de l'entente visant à confier à la RSSIVR la gestion de la formation de l'ENPQ pour la RIDM, le SSI Mont-Tremblant et la municipalité de Labelle (modifiée);
6. Levée de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : M. Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité.

ADOPTÉE

2025-09-18/304

3 - ADOPTION DU BUDGET 2026

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de l'exercice financier de l'année 2026 sont présentées et déposées en séance et que des copies ont été remises aux membres du conseil qui sont présents.

CONSIDÉRANT que le budget tient compte de la réalité financière grâce à une vue d'ensemble des revenus et des dépenses jusqu'au 30 juin 2025.

CONSIDÉRANT que les présentes prévisions budgétaires 2026 montrent des revenus de 1 280 391 \$ et des dépenses de 1 280 391 \$.



CONSIDÉRANT que le montant total des quotes-parts devrait être augmenté de 21 006 \$ (+ 1,9 %).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

De procéder à l'adoption du budget 2026 tel que présenté en séance du conseil au montant de 1 280 391 \$.

ADOPTÉE

2025-09-30/305

4 - ADOPTION DE LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE À TITRE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION DE L'ENPQ

CONSIDÉRANT que la Régie de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR) assure la gestion de la formation de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) pour ses propres besoins ainsi que, depuis peu, pour d'autres services de sécurité incendie (RIDM, ville de Mont-Tremblant et Municipalité de Labelle);

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier assumait jusqu'ici un partenariat à 50 % avec la RSSIVR pour la gestion administrative des inscriptions et des facturations de l'ENPQ, et ce, sans frais pour la Régie, comme prévu à l'entente initiale;

CONSIDÉRANT que l'augmentation significative du volume d'inscriptions et de factures à traiter pour plusieurs services de sécurité incendie rend désormais cette gestion trop lourde pour la Ville de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que la RSSIVR souhaite assurer pleinement la gestion de ses activités de formation afin de répondre efficacement aux besoins présents et futurs.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la RSSIVR fasse une demande officielle à l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) afin d'être reconnue comme gestionnaire de formation à part entière;

Que la RSSIVR mette fin, d'un commun accord, au partenariat actuel à 50 % avec la Ville de Mont-Laurier concernant la gestion de la formation de l'ENPQ;

Que la direction générale de la RSSIVR soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'ENPQ et de la Ville de Mont-Laurier afin de donner suite à la présente résolution;

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'ENPQ et à la Ville de Mont-Laurier.

ADOPTÉE

2025-09-30/306

5 - ADOPTION DE L'ENTENTE VISANT À CONFIER À LA RSSIVR LA GESTION DE LA FORMATION DE L'ENPQ POUR LA RIDM, LE SSI MONT-TREMBLANT ET LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE (MODIFIÉE)

CONSIDÉRANT que les services de sécurité incendie de Mont-Tremblant, la RIDM et la municipalité de Labelle se retrouvaient sans gestionnaire attitré pour l'organisation des formations dispensées par l'ENPQ;

CONSIDÉRANT que suite à une rencontre avec la RSSIVR, les services ont accepté de confier à la RSSIVR la gestion de formation.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'entente visant à confier la gestion de la formation de l'ENPQ pour la Régie incendie des Monts, le SSI de Mont-Tremblant et la municipalité de Labelle.

ADOPTÉE

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition du président de l'assemblée, M. Chouinard, la séance est levée à 10h46.

M. Michel Chouinard
PRÉSIDENT

M. Sylvain Charette
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER